

Déclaration liminaire CSAL du 28 septembre 2023

Monsieur le Président,

Au 1er Juillet 2023, le point d'indice a connu une revalorisation de seulement 1,5%, passant ainsi de 4,85€ à 4,92 €. Même pas de quoi atteindre la barre symbolique des 5€.

Pour cacher la misère et faire oublier l'inflation de ces dernières années, le gouvernement a fait paraître au Journal Officiel un décret portant création de la fameuse prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique et donc de la DGFIP.

Cette Prime forfaitaire, non reconductible, soumise à plusieurs conditions, avec un barème de modulation, à percevoir "à l'automne", sera imposable et non prise en compte pour la retraite.

Pour la CGT, cette prime ne fera pas avaler la faiblesse de l'augmentation du point d'indice et les petits bricolages sur les grilles.

Cette mesure n'est pas de nature à répondre aux revendications salariales et à la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 qui s'élève désormais à plus de 16 %.

Contrairement à ce qui est avancé par le gouvernement, l'évolution des rémunérations en 2023 ne sera pas de 2,5% mais seulement de 1,5%.

C'est pour cela qu'au niveau de la DGFIP et dans le cadre de l'ouverture des négociations sur le régime indemnitaire, l'intersyndicale à travers la mise en place d'une pétition demande une revalorisation indemnitaire pour tous !

Aujourd'hui, il ne faut plus des mesurette mais de vraies avancées.

Au niveau de l'ENFiP, nous ne pourrions commencer ce CSAL sans avoir une pensée pour nos « ex »-collègues du CNDFiP qui ont dû quitter l'ENFiP ou ont dû changer de service.

Vous les avez remerciés par une brève sur Ulysse en date 31 août 2023 mais sachez qu'eux ne vous remercient pas !

Malheureusement au cours du CSAL, nous devons évoquer une nouvelle fois la fermeture d'un service, à savoir le CCL de Lille.

Chaque année, l'ENFiP se croit dans l'obligation de supprimer des missions, des services. Cela a forcément un fort impact sur la vie professionnelle et personnelle des agents !

Nous reviendrons sur cette fermeture à travers la fiche Numérisation des copies

Cependant nous ne comprenons pas pourquoi cette fermeture qui est actée, ne fait pas l'objet d'une fiche dédiée.

Bien évidemment, nous dénonçons cette fermeture et regrettons que nos propositions pour maintenir l'activité du service n'aient pu aboutir.

Les agents du CCL se posent de nombreuses questions et sont en attente de réponses sur leur avenir.

Nous aborderons également dans ce CSAL, la mise en place de deux nouveaux outils de pilotage : La cartographie et la VAE.

La CGT n'est pas opposée à la mise en place d'outils de pilotage si ces outils servent à améliorer les CVT des agents.

Force est de constater que compte tenu de la forte dégradation des CVT depuis de nombreuses années au sein de l'ENFiP, les anciens outils étaient inefficaces voire inexistantes.

Depuis la mise en place la scolarité rénovée (2018) la CGT et l'ensemble des OS réclamaient un organigramme permettant de répondre à une question simple, mais fondamentale, à savoir : Qui fait quoi ?.

La cartographie qui est mise en place aujourd'hui, a pour but semble-t-il de répondre à cette question mais la CGT sera vigilante dans son utilisation.

Celui-ci ne doit pas se transformer en une simple base de données qui permettra à la direction de piocher « à l'aveugle » dans une liste de noms sans se soucier de savoir si l'enseignant choisi est la bonne personne pour répondre à cette demande. Comme cela s'est produit de nombreuses fois par le passé au détriment de tous !

Concernant la VAE, la CGT comprend et partage la nécessité de valoriser le temps d'activité des enseignants vis-à-vis de l'extérieur mais également afin de bien répartir la charge de travail au sein de l'ENFiP.

Nous vous signalons que nous ne comprenons pas pourquoi vous n'avez pas retenu un raisonnement de VAE par 1/2 journée comme cela est le cas actuellement en FC.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons à remplir une VAE à la minute près mais sans prendre en compte certaines activités ou temps de pause légitime à tout fonctionnaire dans une journée.

Exemple : Lorsqu'un enseignant a 6 heures de cours dans une journée, il n'est recensé que 6 heures 30 sur hyperplanning.

Que devient le temps de préparation de la salle, les règles de politesse essentielles à la vie d'un service, dire bonjour à un collègue, à son chef de service, échanger avec lui sur des sujets d'actualité ENFiP ?

On ne sait pas ! Pour l'ENFiP ça ne compte pas !

La CGT rappelle que les enseignants sont au forfait et que pour de nombreux enseignants cette VAE s'apparente soit à du flicage soit à une usine à gaz.

Nous reviendrons également sur l'algorithme que l'ENFiP a utilisé pour déterminer le coefficient de 1,6 concernant le temps de préparation des séances.

L'intelligence artificielle c'est bien, mais peut être qu'un échange avec les enseignants concernés aurait été préférable.

Pour terminer sur ce point, naïvement, les représentants CGT se posent la question si cette nouvelle VAE permettra de prendre en compte les décharges d'activité syndicale.

Nous tenons à signaler qu'aujourd'hui encore compte tenu des contraintes de certains établissements, certains élus ne peuvent pas bénéficier intégralement des autorisations absences auxquelles ils ont droit.

Enfin, nous reviendrons sur la fiche concernant les GTI mais pour la CGT ces groupes de travail restent selon nous, un rendez-vous manqué de la part de l'ENFiP.

En questions diverses, nous souhaiterons revenir sur les conditions d'accueil et logistiques du CFP de Noisiel qui restent inacceptables et nuisent fortement au bon déroulement des formations.